

TAXE D'APPRENTISSAGE 2012

(salaires 2011)



FAITES DE VOTRE OBLIGATION FISCALE
UN INVESTISSEMENT DURABLE
POUR VOTRE ENTREPRISE

DEVENEZ PARTENAIRE DE L'IGS

La Grande Ecole du Management des Ressources Humaines depuis 1975

www.igslyon.com

Etablissement d'enseignement supérieur technique privé



L'IGS, DES PROJETS INNOVANTS POUR RÉVÉLER DES TALENTS

Votre appui est essentiel pour assurer la continuité de notre mission par des innovations pédagogiques, une individualisation de l'accompagnement, des missions culturelles et un enseignement dispensé par des professionnels pour former des jeunes gens responsables et engagés.

Votre soutien nous permet de financer notamment :

- Le développement de la diversité culturelle et de l'égalité des chances en favorisant l'accès à l'éducation et à la formation de tous les publics fragilisés, avec la promesse d'une intégration sociale réussie et d'une employabilité durable. Le Groupe IGS favorise par exemple l'accès à la formation des personnes en situation de handicap avec Hand'IGS (www.handigs.com).
- Le déploiement du module Développer son Capital Humain (DCH) : Accompagnement personnalisé des étudiants pour développer leur employabilité durable à travers des ateliers spécialisés : Développement personnel / soft skills, Techniques de recherche d'entreprises et Elaboration du projet professionnel. Les séances sont soutenues par des temps de formalisation, de réflexions personnelles et des échanges privilégiés avec une équipe pédagogique disponible et des tuteurs en entreprises.
- L'ouverture à la culture avec la réédition d'Urb'art, le festival de street art du Groupe IGS.

Votre contribution, indispensable à la réussite de nos étudiants, permet de révéler tout leur potentiel et leur talent en les aidant à réaliser des projets professionnels porteurs et innovants.

Taxe d'apprentissage : 5 bonnes raisons de choisir l'IGS

- 1 Intégrer de nouvelles compétences :
 - Stages longues durées,
 - Contrats d'alternance,
 - Embauches de diplômés opérationnels.
- 2 Accéder à un département relations entreprises efficace: www.atoutscarriere-igslyon.com
- 3 Témoigner, échanger lors de colloques et de conférences.
- 4 Participer à des jurys de soutenance de mémoire.
- 5 Contribuer aux travaux de notre centre de recherche - l'Atelier RH



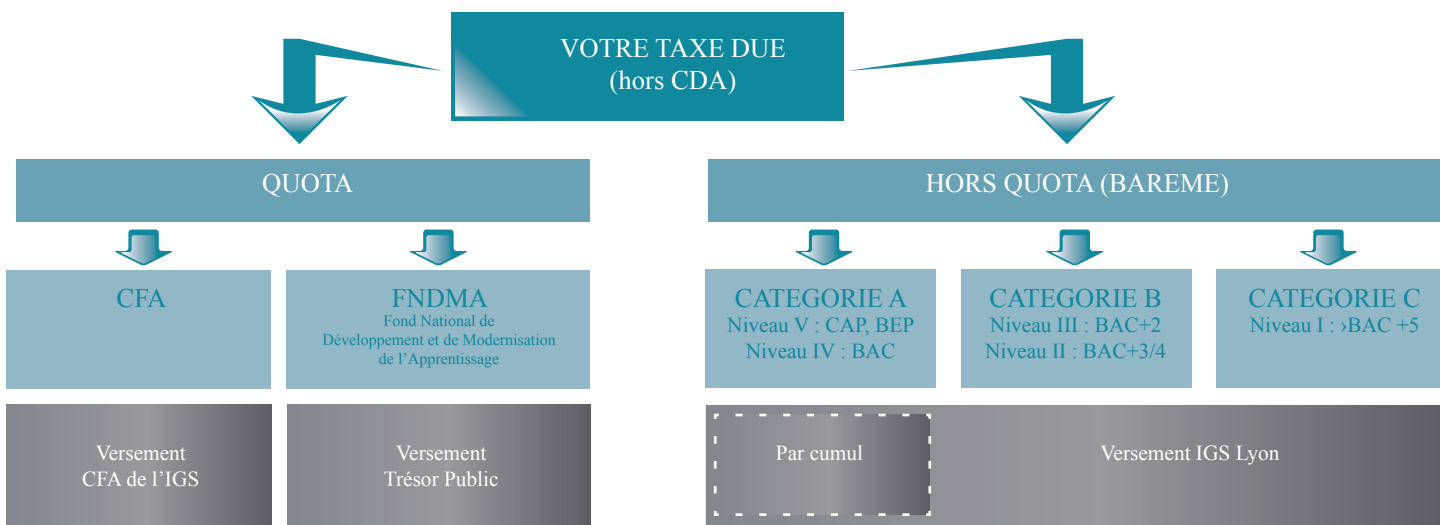
MIEUX COMPRENDRE LA TAXE D'APPRENTISSAGE



Sont redevables, sauf exception, de la taxe d'apprentissage les entreprises employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale. En 2012, elle s'élève à 0.68%* (dont 0,18% de Contribution au Développement de l'Apprentissage - CDA) de la masse salariale.

Elle se divise en 2 parties : le quota, qui sert à financer l'apprentissage, et le hors quota (barème), qui permet de financer des formations premières et technologiques.

*Pour les entreprises de plus de 250 salariés, la taxe d'apprentissage est majorée lorsque le seuil d'alternants est inférieur à 4% de l'effectif moyen annuel. AIDA se tient à votre disposition pour le détail de cette majoration.



La taxe d'apprentissage doit être considérée non seulement comme un témoignage de confiance mais aussi comme un élément constitutif de notre partenariat. Développons-le ensemble !

Comment verser votre taxe d'apprentissage à l'IGS Lyon :

Vous souhaitez participer au développement de notre école. Vous devez recourir aux services d'un organisme collecteur agréé par l'Etat (OCTA) pour verser votre taxe dans son intégralité, qui la redistribuera aux établissements que vous avez choisis.

Pour simplifier vos formalités tout en respectant vos choix, nous vous recommandons notre OCTA partenaire AIDA :



106, Bd Malesherbes - 75017 Paris
Tél : 01 56 79 27 23 - Fax : 01 56 79 27 39
info@aida-fr.com - www.aida-fr.com

Collez directement le(s) sticker(s) sur votre formulaire taxe d'apprentissage ! À décoller au dos de cette plaquette.

IGS Lyon - UAI: 0693270E
47 rue sergent Michel Berthet - CP 606 - 69258 Lyon Cedex 09

CFA Bureautique et Métiers Tertiaires de l'IGS - UAI: 0693306U
47 rue sergent Michel Berthet - CP 606 - 69258 Lyon Cedex 09

1 Complétez le bordereau de collecte de votre OCTA en mentionnant les montants de taxe que vous souhaitez attribuer, ainsi que les coordonnées de l'IGS Lyon.

2 Renvoyez à votre OCTA votre bordereau dûment complété et accompagné de votre versement avant le 1^{er} mars 2012. Merci également de nous faire parvenir une copie de votre bordereau.

L'IGS Lyon est habilité en catégorie B et C et par cumul en catégorie A (avec obligation de versement en B). Pour soutenir davantage notre école, vous pouvez aussi verser votre quota à notre CFA (CFA Bureautique et Métiers Tertiaires de l'IGS), dont les coordonnées figurent également au dos de ce document.

La Taxe d'Apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire...

Contribuez au développement de l'IGS par le versement de votre taxe d'apprentissage.

Leader européen, l'IGS (Institut de Gestion Sociale) forme et diplôme depuis 35 ans les futurs responsables des Ressources Humaines dans l'entreprise.

Avec la volonté de s'adapter en permanence, valoriser l'académique et l'opérationnel dans un même temps, l'IGS collabore étroitement avec les entreprises pour répondre à leurs besoins concrets.

L'IGS qualifie et insère les futurs RH afin de privilégier en permanence le capital humain, accompagne les entreprises dans leurs stratégies, tout en tenant compte de leurs contraintes.

Collaborer et continuer ensemble donne un sens et du sens à une profession en perpétuelle évolution.

Pour le versement de votre hors quota (barème) Catégorie B, C (et par cumul A) :

• IGS Lyon

47, rue Sergent Michel Berthet
CP 606 - 69258 LYON Cedex 09
Tél. : 04 72 85 71 92 - Fax : 04 72 85 71 99
www.igslyon.com

IGS Lyon - UAI: 0693270E
47 rue sergent Michel Berthet - CP 606 - 69258 Lyon Cedex 09

Pour le versement de votre quota et de votre hors quota (barème) Catégorie A :

• CFA Bureautique et Métiers Tertiaires de l'IGS

47, rue Sergent Michel Berthet
CP 606 - 69258 LYON Cedex 09
Tél. : 04 72 85 71 11 - Fax : 04 72 85 71 10
www.cfa-igslyon.com

CFA Bureautique et Métiers Tertiaires de l'IGS - UAI: 0693306U
47 rue sergent Michel Berthet - CP 606 - 69258 Lyon Cedex 09



VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS :

Service Relations Entreprises Clara MENARD

47, rue Sergent Michel Berthet
CP 606 - 69258 LYON Cedex 09
Tél. : 04 72 85 71 92
Fax : 04 72 85 71 99
carrieres@groupe-igs.fr

Service Taxe d'Apprentissage Isabelle GERFAUD-VALENTIN

Tél. : 04 72 85 71 07
Fax : 04 72 85 71 08
igerfaud@groupe-igs.fr